

07/03/2022

# RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

Conseil Municipal  
du 17 mars 2022

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Ville de  
**Wissembourg**

Auteur de la note : Service des finances de la ville de Wissembourg (M. WITWICKI)  
Rapport disponible sur simple demande adressée au service des finances  
Source : budget 2021 (budget ville et budgets annexes)

## Sommaire

BUDGET VILLE .....	4
I. CONTEXTE GENERAL .....	4
II. QUELQUES ELEMENTS DE CADRAGE DE 2021 .....	6
1) Le fonctionnement .....	6
2) La fiscalité .....	6
3) Endettement .....	6
III. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2022 .....	7
1) Fonctionnement .....	7
2) L'endettement.....	11
3) Opérations d'investissements envisagés en 2022 .....	11
4) Subventions d'investissement attendues en 2022 .....	14
a) au niveau de l'ETAT .....	14
b) au niveau de la Région GRAND EST .....	14
c) au niveau de la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA).....	14
d) autres subventions.....	14
IV. ENGAGEMENTS PLURIANNUELS ENVISAGES SUR LES ANNEES 2023 ET 2024 ...	14
V. STRUCTURE ET GESTION DE LA DETTE .....	15
1) Evolution rétrospective de la dette de la ville .....	15
2) Structure de la dette et répartition par prêteurs au 31/12/2021 .....	16
a) Structure de la dette au 31/12/2021.....	16
b) Répartition de la dette par prêteur au 31/12/2021 .....	17
3) Eléments prospectifs au niveau de la dette de la ville au 31/12/2022.....	17
BUDGET EAU.....	19
I. ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022 .....	19
1) Exploitation et autofinancement .....	19
2) Investissement .....	19
3) Endettement .....	20
II. ENGAGEMENTS PLURIANNUELS ENVISAGES SUR LES ANNEES 2023 ET 2024 .....	20
III. STRUCTURE ET GESTION DE LA DETTE .....	21
1) Evolution rétrospective de la dette du budget de l'eau .....	21
2) Structure de la dette et répartition par prêteurs au 31/12/2021 .....	21
a) Structure de la dette au 31/12/2021.....	21
b) Répartition de la dette par prêteurs au 31/12/2021 .....	21
3) Eléments prospectifs au niveau de la dette du budget de l'eau .....	21
BUDGET LA NEF – GESTION DES SPECTACLES .....	22
I. ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022 .....	22
1) Fonctionnement .....	22
2) Investissement .....	24

II. DEPENSES D'INVESTISSEMENT ENVISAGEES EN 2023 ET 2024 .....	24
BUDGET LOTISSEMENT GUMBERLE .....	24
BUDGET ZA PEPINIERE .....	25
BUDGET LOTISSEMENT DES 4 VENTS .....	25
BUDGET QUARTIER STEINBAECHEL .....	26

# BUDGET VILLE

## I. CONTEXTE GENERAL

**Il est important de rappeler le contexte dans lequel va s'inscrire l'exercice budgétaire 2022.**

Malgré la quatrième vague épidémique, principalement portée par le variant DELTA, l'impact sanitaire de cette crise aura été nettement moins fort. Grâce à la progression de la vaccination, la plupart des restrictions sanitaires ont été levées en mai / juin 2021, favorisant la reprise de l'activité en France. La croissance du Produit Intérieur Brut (PIB) a été de 1,3 % au second trimestre 2021 et de 3 % au troisième trimestre. Cette dynamique s'explique par un rebond de quasiment toutes les composantes de la demande intérieure. Portée par la reprise de la demande dans le secteur des services (notamment en hébergement – restauration), la consommation des ménages a fortement progressé au 3<sup>ème</sup> trimestre 2021. Un retour de l'économie française à son niveau pré-pandémique est efficient depuis la fin de l'année 2021. Certains points de vigilance sont à prendre en compte et notamment les difficultés d'approvisionnement de nombreuses entreprises françaises ce qui constitue un frein important à une production optimale. Le conflit Russie-Ukraine va certainement peser lourd sur l'économie française en 2022 et dans les années à venir.

**La crise sanitaire aura tout de même un impact financier important sur l'exercice 2022 notamment au niveau de la fiscalité (baisse de recettes prévues au niveau de la CVAE et CFE).**

Sur le marché du travail, l'impact de la pandémie semble avoir été absorbé. Depuis la fin de l'année 2021, la population active retrouve une trajectoire tendancielle et le taux du chômage baisse à 8,1 % se positionnant en dessous des niveaux pré-pandémiques. Le conflit récent va probablement perturber fortement ces bons chiffres en 2022.

Quant à l'inflation, elle a progressivement regagné du terrain pour atteindre 2,6 % en octobre 2021. C'est la composante énergie qui explique plus de la moitié de l'inflation observée en octobre (1,5 point). **A fin février 2022, l'inflation est de + 3,6 % par rapport à février 2021.** En cause, le cours du prix du baril de Brent est passé de 19 \$ en avril 2020 à 84 \$ en octobre 2021 et à 140 \$ aujourd'hui. Dans la période récente, la hausse des prix du gaz et des carburants pour les véhicules a aussi joué un rôle significatif dans l'accélération de l'inflation. Les prix des biens manufacturés, liés à une pénurie de biens intermédiaires, à des difficultés d'approvisionnement engendrant des difficultés de production, ont ainsi également contribué à cette augmentation de l'inflation.

Les incertitudes concernant les pénuries de certains biens intermédiaires, le niveau élevé des prix du gaz cet hiver, les risques de nouvelles ruptures des approvisionnements en cas de nouveaux confinements rendent les projections d'inflation 2022 plus incertaines et font indubitablement peser un biais haussier sur les prévisions. Le conflit déclaré entre la Russie et l'Ukraine va encore aggraver la situation au niveau des prix de énergies en 2022 et peut-être plus durablement.

## **Pour la ville de Wissembourg, cette explosion du coût de l'énergie va lourdement impacter le budget de fonctionnement 2022.**

Fin 2021, les entreprises françaises en général se portaient plutôt bien. Les mesures de soutien mises en place par le gouvernement pour faire face à la pandémie notamment le Fonds de solidarité, la prise en charge du chômage partiel ou les prêts garantis par l'Etat, ont permis de protéger efficacement les entreprises françaises. Le rebond de la demande 2021 a également été un facteur positif pour la performance des entreprises.

D'après la loi de finances 2022, le déficit public devrait atteindre près de 7 % du Produit Intérieur Brut (PIB) en 2021 (après 9,4 % en 2020). Le conflit récent devrait également peser lourd sur le chiffre du déficit public en 2022.

Concernant les investissements publics à long terme, 30 milliards devraient être déboursés sur 5 ans par l'Etat afin de booster et rénover l'industrie française dont la moitié de ces dépenses seront tournées vers la transition écologique.

Le cru 2022 de la loi de finances pour les collectivités peut sembler léger tant en nombre d'articles que l'impacts sur leurs finances : c'est le dernier de l'actuelle loi de programmation des finances publiques 2018-2022 tout comme le dernier de l'actuel quinquennat. Il s'agit donc d'un document de fin de cycle, contenant des ajustements sur certaines réformes fiscales et marquant également la continuité du plan de relance lié à la crise sanitaire. On est ainsi loin des lois de Finances lourdes de conséquences pour les collectivités (suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, réforme des impôts de production...).

Concernant les conditions de crédit, elles se maintiennent à ce jour à des niveaux avantageux mais cela va-t-il durer compte tenu des impacts économiques du conflit en Europe entre la Russie et l'Ukraine ?

Concernant les concours financiers de l'Etat, on peut notamment noter dans l'article 46 du PLF 2022 le doublement de la dotation biodiversité, bénéficiant aux collectivités hébergeant des zones naturelles protégées sur leur territoire (20 M€). L'enveloppe de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) 2022, quant à elle, restera globalement stable avec un montant de 26,70 milliards d'Euros dont 18,3 milliards pour le bloc communales et les EPCI.

Les dotations d'investissement allouées aux communes et EPCI s'élèvent à 2,1 milliards d'Euros dans la loi de Finances 2022, montant en hausse comparativement à 2021 dont notamment :

- Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) : 1 046 millions d'Euros
- Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) : 907 millions d'Euros (+ 337 millions d'Euros par rapport à 2021).

Dans cette loi de Finances 2022, on peut également remarquer une hausse de la péréquation verticale : elle représente 230 millions d'Euros en 2022 (+ 10 millions par rapport à la hausse de 2021). Pour la quatrième année consécutive, la progression de la péréquation sera financée intégralement au sein de la DGF. Cela impactera pour 2022 notamment la dotation de solidarité urbaine (DSU) avec une augmentation de l'enveloppe de 95 millions d'Euros et la dotation de solidarité rurale (DSR) avec une augmentation de l'enveloppe du même montant.

Cet article poursuit également la réforme initiée dans l'article 252 de la loi des finances 2021. Pour neutraliser les effets des réformes fiscales, le nouveau calcul des indicateurs financiers a pour objectif de bien tenir compte du nouveau panier des ressources des collectivités et donc de retranscrire le plus justement possible la potentielle richesse des territoires. Par exemple,

plusieurs impositions communales (droit de mutation à titre onéreux perçus par les communes, taxe locale sur la publicité extérieure...) seront ainsi intégrées au calcul du potentiel financier des communes.

## II. QUELQUES ELEMENTS DE CADRAGE DE 2021

### 1) Le fonctionnement

En 2021, les dépenses réelles de fonctionnement sont de 8,52 M€ et les recettes réelles de fonctionnement de 10,42 M€ (hors excédent reporté et cessions immobilières).

**Autofinancement brut réel dégagé du fonctionnement (hors excédent reporté et cessions immobilières) en 2021 : 1,90 M€**

### 2) La fiscalité

#### → Taux sur les impôts locaux 2021

##### Concernant les ménages

- Taxe foncière (bâti)	28,41 %
- Taxe foncière (non bâti)	69,46 %

##### Concernant les entreprises

- Cotisation foncière des entreprises (CFE)	20,31 %
---	---------

#### → Bases d'imposition notifiées en 2021

##### Concernant les ménages

- Taxe foncière (bâti)	10 690 000 €
- Taxe foncière (non bâti)	156 600 €

##### Concernant les entreprises

- Cotisation foncière des entreprises (CFE)	5 012 000 €
---	-------------

D'où un produit global 2021 de contributions directes de 5,74 M€ (incluant la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER), la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) et les rôles supplémentaires).

Produit des impôts et taxes en 2021 (incluant la fiscalité et les autres taxes (ex : taxe sur l'électricité et taxe additionnelle sur les droits de mutation)) :

- produit	6,53 M€
-----------	---------

### 3) Endettement

- Encours de la dette totale au 31/12/2021 : 9 161 186,87 €  
(dont 320 000 € de prêt à court terme)  
soit 1 184,84 € / hab.  
Moyenne de la strate au 31/12/2020 : 1 034 € / hab.
- **Encours de la dette à long terme au 31/12/2021 : 8 841 186,87 €**

### III. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2022

Les modifications significatives à relever sont les suivantes :

#### 1) Fonctionnement

Compte tenu des réalisations 2021, des risques inflationnistes réels suite au conflit en cours entre la Russie et l'Ukraine, des contraintes fortes imposées aux collectivités en 2022 suite à l'explosion des prix de l'énergie et des impacts de la crise sanitaire sur la fiscalité, voici à ce jour les ajustements budgétaires à réaliser sur le budget ville :

#### DEPENSES

- **Dépenses courantes : 2 800 000 € (+ 414 000 € par rapport aux dépenses budgétisées en 2021)**

Voici notamment les principales modifications entre 2021 et 2022 :

Energie – Electricité	+ 360 000 €	explosion des prix du gaz + forte augmentation des prix de l'électricité
Combustibles	+ 6 000 €	augmentation des prix du fioul
Carburants	+ 14 000 €	augmentation des prix du carburant à la pompe
Contrats de prestations de services	+ 66 000 €	notamment animations à la médiathèque + 25 000 € ; animations Pentecôte + 17 000 € et animations été + 12 000 €
Locations mobilières	+ 34 000 €	notamment location tracteur + 40 000 €
Entretien terrains	- 18 000 €	réajustement par rapport aux réalisations 2021
Entretien voirie	- 20 000 €	notamment pas de dépenses externalisées de balayage de voirie en 2022 (- 16 000 €)
Entretien bois et forêt	- 25 000 €	moins de travaux d'entretien prévus en 2022
Fêtes et cérémonies	+ 60 000 €	notamment rajout des festivités de Pentecôte
Transports de biens	- 17 000 €	notamment - 21 000 € en des dépenses de débardage forêt
Entretien matériel roulant	- 7 000 €	moins de réparation externalisées de véhicules prévus en 2022
Entretien autres biens mobiliers	- 12 000 €	dépenses de maintenance des logiciels transférées au compte 6512 - abonnements logiciels (données externalisées)
Fournitures scolaires	- 5 000 €	plus de report de crédit de l'année N-1

Autre matières et fournitures	- 9 000 €	notamment plus d'achat pour le centre de vaccination
Frais de télécommunication	- 11 000 €	réajustement par rapport aux réalisations 2021 et économie suite au lancement d'un nouveau marché

- **Dépenses de personnel : 4 670 000 € (montant identique par rapport aux dépenses budgétisées en 2021)**

Toutefois, voici les principales variations à noter :

- nouveaux postes (chef de projet Petites Villes de Demain, manager de commerce Petites Villes de Demain, médiateur culturel, ATSEM, poste démocratie participative) : +140 000 €  
(dont certains postes sont subventionnés)
- dépenses centre de vaccination : - 30 000 €
- dépenses école des Arts (départ du directeur) : - 34 000 €
- dépenses saisonniers : - 14 000 €
- dépenses postes de remplacement (congé maternité + maladie) : - 70 000 €
- **Atténuation de produits : 227 000 € (identique par rapport aux dépenses budgétisées en 2021)**
  - Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales : + 12 000 € (montant estimatif non notifié à ce jour)
  - Autres dégrèvements de contributions directes : - 13 000 €
  - Dégrèvement taxe d'habitation sur logements vacants : + 1 000 €
- **Participations et subventions : 1 519 000 € (+ 119 000 € par rapport aux dépenses budgétisées en 2021)**

Voici notamment les principales variations :

Droits d'utilisation informatique en ouvrage	+ 20 000 €	externalisation des données informatiques - système d'abonnements (et non plus de maintenance) transfert du compte 61558
Subvention de fonctionnement - Etablissement à caractère administratif	+ 100 000 €	augmentation de la subvention versée au budget annexe de la NEF (plus de spectacles prévus en 2022 dans la salle de la NEF et plus de personnel affecté à ce budget annexe)
Participation service incendie	+ 10 000 €	Cette participation au niveau du fonctionnement augmente de 10 000 € mais en contre partie la subvention d'équipement baisse de 28 000 €
Subvention aux associations	- 7 000 €	notamment baisse de l'enveloppe des subventions diverses de 5 000 €

- **Dépenses financières : 187 000 € (- 30 000 € par rapport aux dépenses budgétisées en 2021)**



Voici les principales modifications :

- Intérêts de la dette : - 27 000 €
  - Escomptes accordés : - 500 €
  - Autres dépenses financières : - 2 500 €
- **Dépenses exceptionnelles : 42 000 € (- 33 000 € par rapport aux dépenses budgétisées en 2021)**

Voici les principales modifications :

- Autres charges exceptionnelles de gestion : - 49 000 €  
(dépenses Crédit Mutuel – garantie emprunt OT)
- Subvention aux personnes de droit privé : + 18 000 €  
(notamment 15 000 € de subvention d'équilibre pour le budget annexe ZA PEPINIERE)

**A ce jour, il n'y a pas de provision envisagée sur l'exercice 2022.**

**En tenant compte d'une prévision de dépenses imprévues de 40 000 €, le montant total des dépenses réelles prévisionnelles de fonctionnement devrait s'élever pour 2022 à 9 485 000 €.**

**Ces dépenses réelles prévisionnelles de fonctionnement sont en hausse de 428 000 € (+ 4,73 %) par rapport à celles budgétisées en 2021.**

## RECETTES

- **Produits des services et du domaine : 920 000 € (- 40 000 € par rapport aux recettes budgétisées en 2021)**

Voici les principales variations :

Vente de bois	- 85 000 €	recettes brutes liées au programme forestier 2022
Mise à disposition de personnel au niveau des budgets annexes + CCAS WBG	+ 40 000 €	notamment lié à l'augmentation de la refacturation de personnel au budget annexe de la NEF + 55 000 € ; ajustement des montants sur les autres budgets annexes (- 15 000 €) selon les réalisations 2021
Redevances des services à caractère culturel	- 15 000 €	diminution prévisionnelle des recettes liées à l'école des Arts - ajustement aux réalisations 2021
Concession cimetières	+ 9 000 €	ajustement par rapport aux réalisations 2021
Produits activités annexes	+ 5 000 €	recettes supplémentaires prévisionnelles concernant l'outre festival 2022

- **Fiscalité et dotations de l'Etat**

- Concernant la dotation globale de fonctionnement (DGF), les services de l'Etat ne nous ont pas encore notifiés les éléments pour l'exercice 2022.

Toutefois, voici une estimation à ce jour de ces dotations :

DGF \ Années	2021	Estimation 2022	Variation 2021-2022
Dotation forfaitaire	915 059 €	876 874 €	-38 185 €
Dotation de solidarité rurale	354 298 €	364 743 €	10 445 €
TOTAL	1 269 357 €	1 241 617 €	-27 740 €

**On peut clairement constater une baisse prévisionnelle estimative de la DGF de 27 740 € entre 2021 et 2022.**

Il faut également rappeler que c'est la 9<sup>ème</sup> année consécutive que la DGF de la ville de Wissembourg baisse (pour rappel → montant de la DGF en 2013 : 1 975 941 €).

- **concernant la fiscalité, les services fiscaux ne nous ont pas notifiés à ce jour les bases fiscales pour l'exercice 2022. Toutefois, compte tenu de l'inflation, ces bases seront revalorisées de 3,4 % en 2022. Néanmoins, il faut s'attendre en 2022 à une baisse des recettes fiscales de CFE liée à la crise sanitaire.**

**Au niveau des autres impôts et taxes, on peut noter une nouvelle baisse prévisionnelle entre 2021 et 2022 de la CVAE de près de 72 000 € due à la crise sanitaire**, une hausse prévisionnelle des droits de place de près de 15 000 € (liée aux festivités de la Pentecôte), à une hausse prévisionnelle des recettes liées à la taxe communale sur l'électricité de près de 12 000 € ainsi qu'une légère augmentation de près de 6 000 € des recettes prévisionnelles de taxes additionnelles aux droits de mutation.

**Compte tenu notamment de l'explosion des dépenses d'énergie et de la diminution de certaines recettes fiscales, il est envisagé à ce jour d'augmenter les taux de fiscalité pour 2022 de 4 à 6 %. Une décision définitive sera prise après notification des bases fiscales 2022 par les services fiscaux.**

Pour rappel, cette année, c'est la dernière étape de la suppression de la taxe d'habitation. En effet, la taxe d'habitation est en passe d'être totalement supprimée pour les résidences principales. Depuis 2020, 80 % des foyers sont déjà totalement exonérés. Pour les 20 % des ménages restants, l'allègement a été de 30 % en 2021, et sera portée à 65 % en 2022. En 2023, plus aucun foyer ne paiera de taxe d'habitation sur sa résidence principale. A titre transitoire et jusqu'à sa disparition en 2023, le produit de taxe d'habitation sur la résidence principale acquitté par les 20 % des foyers restants est affecté au budget de l'Etat. En compensation de cette suppression, la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) a été intégralement transférée aux communes.

- **Autres produits de gestion courante : 232 000 € (+ 92 000 € par rapport aux recettes budgétisées en 2021)**

Voici la principale variation :

- Revenus des immeubles + 92 000 €

Cette augmentation prévisionnelle est principalement liée à l'augmentation des recettes de location concernant « l'ancien LIDL » (Dossier EMMAUS) + 43 000 €, concernant la salle « multifonctions » + 20 000 €, concernant le gymnase du lycée + 8 000 €, concernant la Grange aux Dîmes + 8 000 €, concernant la Maison des Associations + 6 000 € et concernant le foyer communal d'Altenstadt + 5 000 €.

- **Produits exceptionnels : 27 000 € (- 4 000 € par rapport aux recettes budgétisées en 2021)**

## AUTOFINANCEMENT

**Compte tenu l'explosion des prix de l'énergie, de l'impact de la crise sanitaire sur certaines recettes fiscales (CVAE, CFE) et des éléments financiers en notre possession à ce jour, l'autofinancement brut prévisionnel global (incluant l'excédent reporté) dégagé sur l'exercice 2022 devrait se situer entre 1 650 000 € et 1 750 000 €.**

### 2) L'endettement

Annuités prévisionnelles 2022 pour les emprunts à long terme :

- Capital	1 148 166,01 €
- Intérêts	<u>174 612,94 €</u>
TOTAL	1 322 778,95 € soit 171,79 € / hab.*

moyenne régionale de la strate en 2019 : 129 € / hab.

Il restera également 320 000 € d'emprunt à court terme à rembourser en 2022. Ce prêt-relais sera principalement remboursé par le FCTVA encaissé en 2022 concernant les dépenses d'investissement 2021.

**L'encours de la dette à long terme au 31/12/2022 devrait être compris dans la fourchette suivante :**

**8 390 000 € < Encours de la dette prévisionnelle à long terme au 31/12/2022 < 8 490 000 €**

**En effet, une fourchette d'emprunts à long terme située entre 700 000 € et 800 000 € est à envisager sur l'exercice 2022 destinée à financer les investissements à long terme prévus ci-dessous.**

### 3) Opérations d'investissements envisagés en 2022

**(à titre indicatif, prévisionnel et non définitif en TTC, hors écritures d'ordres)**

## PATRIMOINE COMMUNAL

Travaux salle multiactivités (solde maitr.oeuvre)	58 000.00 €
Travaux Mairie de Wissembourg (accueil+fenêtres+Rampe+solde trav)	180 000.00 €
Travaux école Europe (chauffage + stores)	53 000.00 €
Travaux école Leszczynska (fenêtres + stores)	33 000.00 €
Travaux école mater. Altenstadt (toiture chaufferie+visiophone)	35 000.00 €
Travaux école Wentzel (raccordement électrique)	20 000.00 €
Dépenses école St Jean (contrôle technique)	6 000.00 €
Travaux école des Arts (porte coupe-feu)	4 000.00 €
Dépenses diagnostics abbatale St Pierre et Paul	15 000.00 €
Dépenses diagnostics église St Jean	35 000.00 €
Dépenses diagnostics église Altenstadt	35 000.00 €
Travaux Grange aux Dîmes (solde portes + sécurité incendie)	38 000.00 €
Travaux abbatale St Pierre et Paul (toiture chapelle romane)	21 000.00 €
Travaux Maison Education (chauffage + volets)	87 000.00 €
Travaux Maison des Associations (aménag. espace bureau)	20 000.00 €
Travaux médiathèque (accueil)	45 000.00 €
Travaux archives (raccordement électrique)	12 000.00 €
Travaux Bois de France (étanchéité toiture)	5 000.00 €
Travaux centre technique (bâches sur box)	5 000.00 €
Travaux DOJO (solde vestiaires + toiture)	39 000.00 €
Travaux Foyer communal Altenstadt (portes + gestion chauffage)	12 000.00 €
Travaux ancien bât. LIDL (dépollution froid)	8 000.00 €
Travaux Maison de la Solidarité (toiture + chauffage + volets)	122 000.00 €
Travaux divers bâtiments	20 000.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>908 000.00 €</b>

## VOIRIE

Travaux giratoire Route des Vosges	230 000.00 €
Travaux Rue Principale Altenstadt 3°TR (maitrise d'oeuvre)	10 000.00 €
Travaux chemins communaux	23 000.00 €
Travaux cheminements cour Sous-Préfecture	20 000.00 €
Frais d'études trottoirs Geitershof	20 000.00 €
Frais d'études secteur Gare (maitrise d'oeuvre)	20 000.00 €
Travaux extension voirie	120 000.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>443 000.00 €</b>

## AUTRES TRAVAUX

Travaux éclairage public (divers)	50 000.00 €
Travaux Remparts Sud (3ème tranche + solde 2ème tranche)	255 000.00 €
Dépenses pont (études)	18 000.00 €
Travaux pont (reconstruction pont au Grabenloch)	34 000.00 €
Dépenses Skatepark (études)	11 000.00 €
Travaux création jardins partagés	20 000.00 €

Travaux aires de jeux (école Leszczynska)	30 000.00 €
Travaux installation nouvelle borne de recharge électrique	30 000.00 €
Travaux portail du Rennfeld	16 000.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>464 000.00 €</b>

## AUTRES DEPENSES

Subvention d'équipement (divers)	14 000.00 €
Subvention participation extension ES	40 000.00 €
Subvention d'équipement LA NEF	31 000.00 €
Frais d'études signalisation (solde)	9 000.00 €
Frais d'études réseau de chaleur	60 000.00 €
Achat de terrains	15 000.00 €
Achat matériel musée numérique (microfolies solde)	42 000.00 €
Achat jeux vidéo microfolies	1 000.00 €
Achat matériel projet numérique écoles (solde)	34 000.00 €
Achat matériel de bureau et informatique (ordinateurs + écran interactif)	58 000.00 €
Achat mobilier (Mairie + écoles + divers)	48 000.00 €
Achat logiciels (parapheur RH + courrier + ST)	34 000.00 €
Achat collections Wentzel	250 000.00 €
Achat collections + ouvrages + CD/DVD (médiathèque)	19 000.00 €
Plantations (forêt + espaces verts)	20 000.00 €
Achat mobilier urbain (supports à vélo + bancs + divers)	30 000.00 €
Achat plaque cuisson + lave-vaisselle + four + hotte (cuisine Mairie)	2 000.00 €
Achat panneaux de signalisation	26 000.00 €
Dépenses – initiative citoyenne	5 000.00 €
Achat véhicule Master	35 000.00 €
Achat moteur hydraulique saleuse	1 000.00 €
Achat instruments de musique + accessoires	2 000.00 €
Achat système son - festivités	30 000.00 €
Achat matériel chantier d'insertion	10 000.00 €
Achat autres matériels ST (outillages)	15 000.00 €
Achat matériel piscine (régulateur PH)	10 000.00 €
Achat caméra Police	6 000.00 €
Achat décors fleurissement	18 000.00 €
Achat bacs de stockage (sel de déneigement)	3 000.00 €
Achat arche Jardins des Naissances	3 000.00 €
Achat pergola stade de Weiler	8 000.00 €
Achat tondeuses	10 000.00 €
Achat décorations NOËL	40 000.00 €
Achat clés accès divers bâtiments	7 000.00 €
Achat matériel divers	25 000.00 €
Opérations pour compte de Tiers - voirie Route des Vosges	100 000.00 €
Opération pour compte de Tiers - site Natura 2000 LAUTER	15 000.00 €
Opération pour compte de Tiers - site Natura 2000 FORESTIER	50 000.00 €
Dépenses imprévues	25 000.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 151 000.00 €</b>

**Financement des investissements 2022 : autofinancement + subventions + taxe d'aménagement + emprunts à long terme entre 700 000 € et 800 000 €.**

4) Subventions d'investissement attendues en 2022

Voici les principales subventions attendues :

a) au niveau de l'ETAT

Subvention Remparts Sud – solde tr.2021 (DETR) :	10 000 €
Subvention Remparts – tr.2022 (DETR) :	54 000 €
Subvention diagnostic églises (DRAC) :	35 000 €
Subvention rénovation thermique bâtiments tr.2021 (DSIL) :	50 000 €
Subvention rénovation thermique bâtiments tr.2022 (DSIL) :	85 000 €
Subvention socle numérique écoles tr.2021 :	38 000 €
Subvention microfolies – solde (FNADT) :	55 000 €
Subvention bornes recharges électriques 2022 :	14 000 €
Subvention études réseau de chaleur (DETR) :	20 000 €

b) au niveau de la Région GRAND EST

Subvention collections Wentzel :	45 000 €
Subvention vitraux - solde :	10 000 €

c) au niveau de la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA)

Subvention collections Wentzel :	45 000 €
Subvention voirie Rte Vosges :	20 000 €
Subvention Remparts (solde) :	28 000 €

d) autres subventions

Subvention déminéralisation cour écoles (solde) :	19 000 €
Subvention Tennis Club Wissembourg :	4 000 €
Subvention éclairage public (ES) :	8 000 €

Des demandes de subventions pour toutes les opérations éligibles seront ou ont été transmises à l'ETAT, à la REGION GRAND EST et au CEA.

**IV. ENGAGEMENTS PLURIANNUELS ENVISAGES SUR LES ANNEES 2023 ET 2024**

**Les principaux investissements prévisionnels envisagés à ce jour sont les suivants (liste non exhaustive et indicative) :**

Dépenses d'investissement		Années	
		2023	2024
Bâtiments	Maison de l'Education - isolation	50 000 €	0 €
	Travaux écoles	70 000 €	70 000 €
	Dépenses piscine (études restructuration)	30 000 €	0 €
	Travaux Grange aux Dîmes (portes)	40 000 €	0 €
Voirie	Travaux Altenstadt (dernière tranche)	0 €	800 000 €
	Travaux voirie Route des Vosges	770 000 €	0 €
	Travaux extension voirie	80 000 €	80 000 €
Autres	Travaux éclairage public (passage au LED)	150 000 €	150 000 €
	Travaux Remparts	0 €	100 000 €
	Travaux Skatepark	0 €	200 000 €
	Etudes secteur Gare	30 000 €	30 000 €
Véhicules	Achat véhicules ST	30 000 €	0 €

**Dans le cadre de cette prospective, bien entendu, les montants figurant dans le précédent tableau ne sont que des montants estimatifs et provisoires. Suite au lancement des différentes consultations au niveau des entreprises, ces montants seront amenés à être réajustés.**

**Compte tenu la crise sanitaire actuelle et des conséquences financières du conflit déclaré entre la Russie et l'Ukraine, le calendrier et la cadence de réalisation des travaux pourront également évoluer en fonction des besoins et des contraintes techniques et financières.**

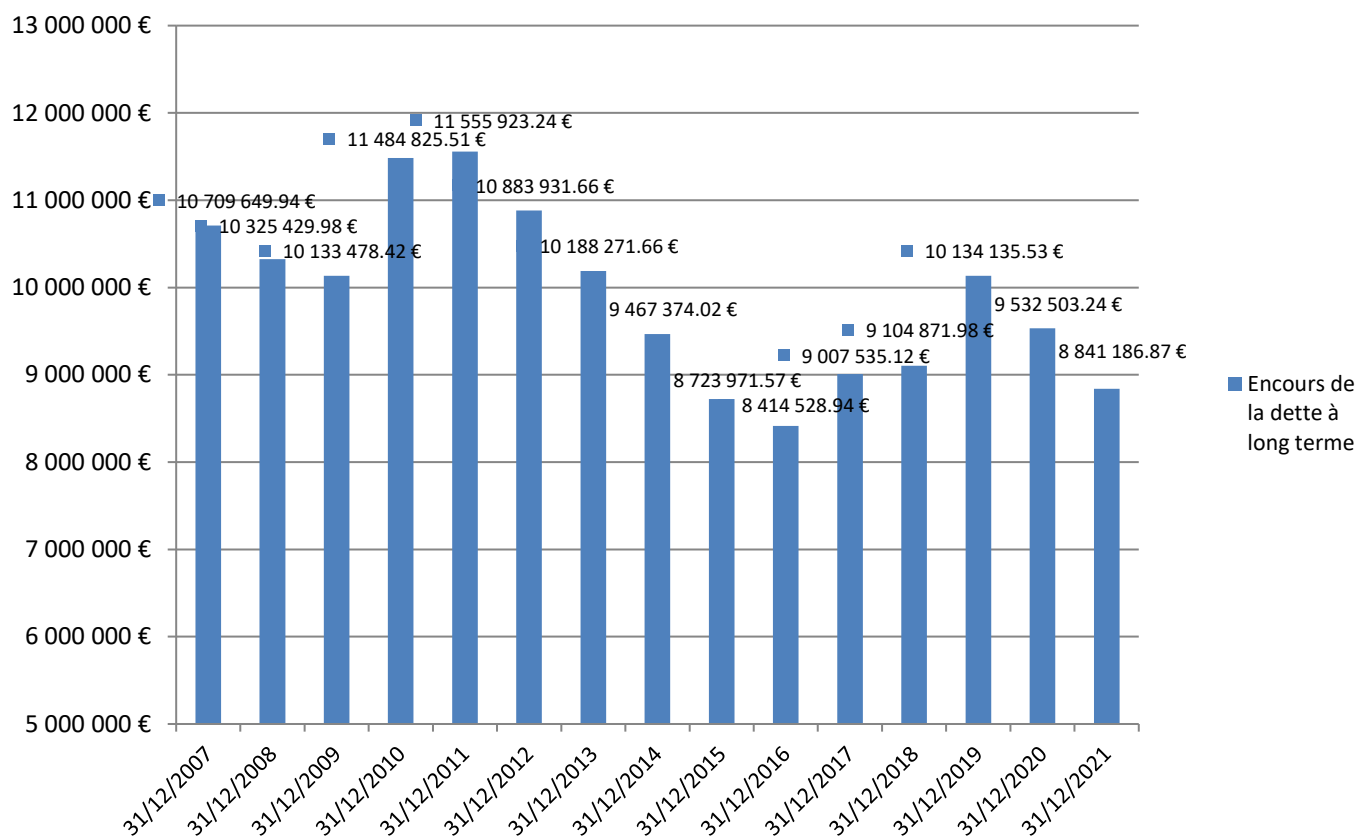
Outre les dépenses d'investissement figurant dans le précédent tableau, la ville a tous les ans des dépenses d'investissement récurrentes (subvention d'équipement, achat de terrains, matériel de bureau et informatique, mobilier, logiciels, plantations, panneaux de signalisation, matériel divers) qui se montent en moyenne à près de 280 000 € par an.

## **V. STRUCTURE ET GESTION DE LA DETTE**

### 1) Evolution rétrospective de la dette de la ville

Voici l'évolution de la dette à long terme de la ville de Wissembourg du 31/12/2007 au 31/12/2021 :

## Encours de la dette à long terme



Voici un tableau récapitulatif retraçant l'encours des emprunts à court terme du 31/12/2007 au 31/12/2021 :

31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021
0 €	0 €	0 €	1 200 000 €	1 280 000 €	1 070 000 €	650 000 €	600 000 €	0 €	220 000 €	750 000 €	470 000 €	850 000 €	340 000 €	320 000 €

Ces emprunts à court terme ont principalement permis le préfinancement du FCTVA dans l'attente du versement de ce fonds en N+1 par l'Etat.

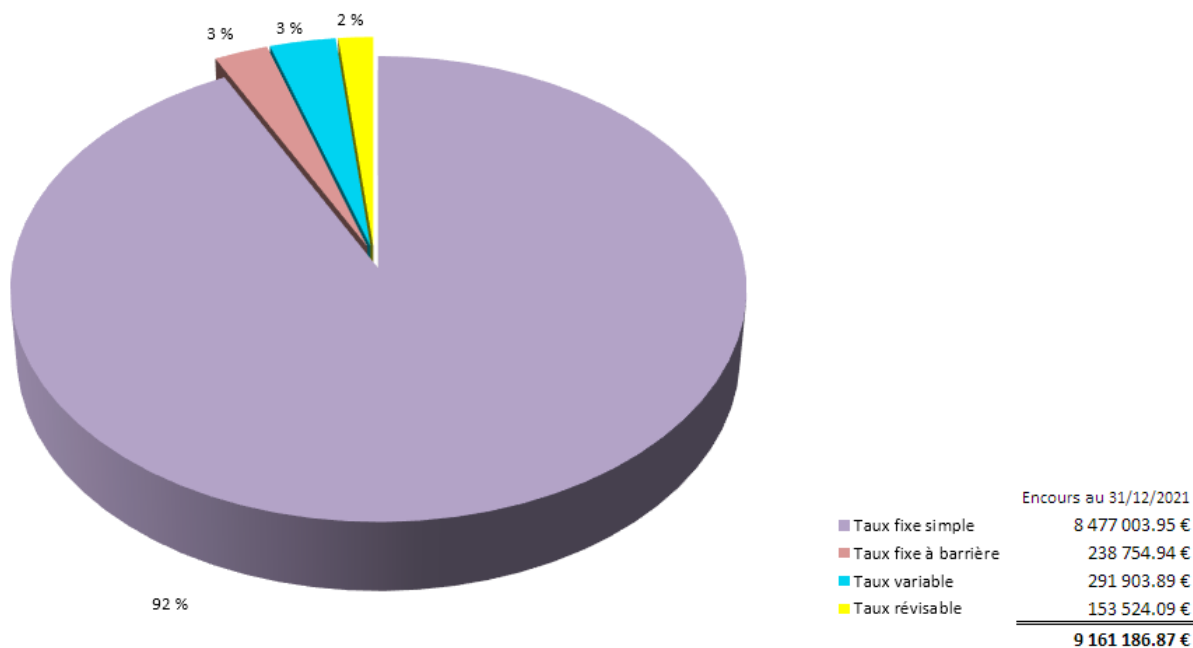
### 2) Structure de la dette et répartition par prêteurs au 31/12/2021

#### a) Structure de la dette au 31/12/2021

**L'encours global de la dette au 31/12/2021 se monte à 9 161 186,87 € (8 841 186,87 € de prêts à long terme et 320 000 € de prêt à court terme)**

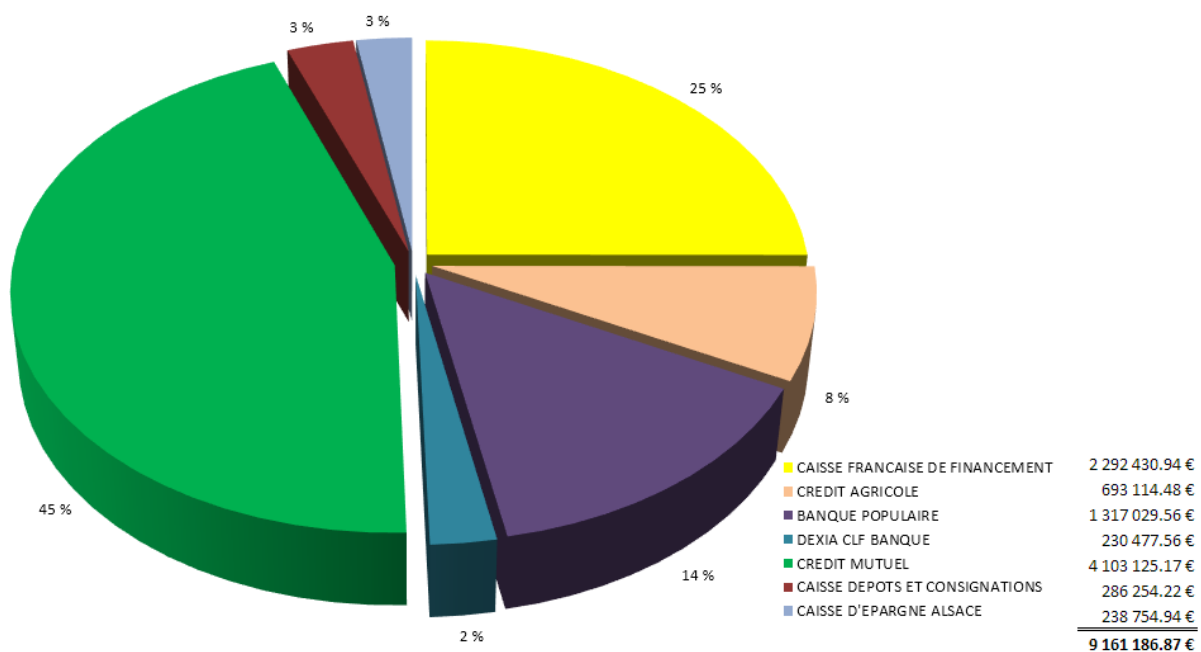
Voici la structure de l'encours de la dette au 31/12/2021 par types de taux :





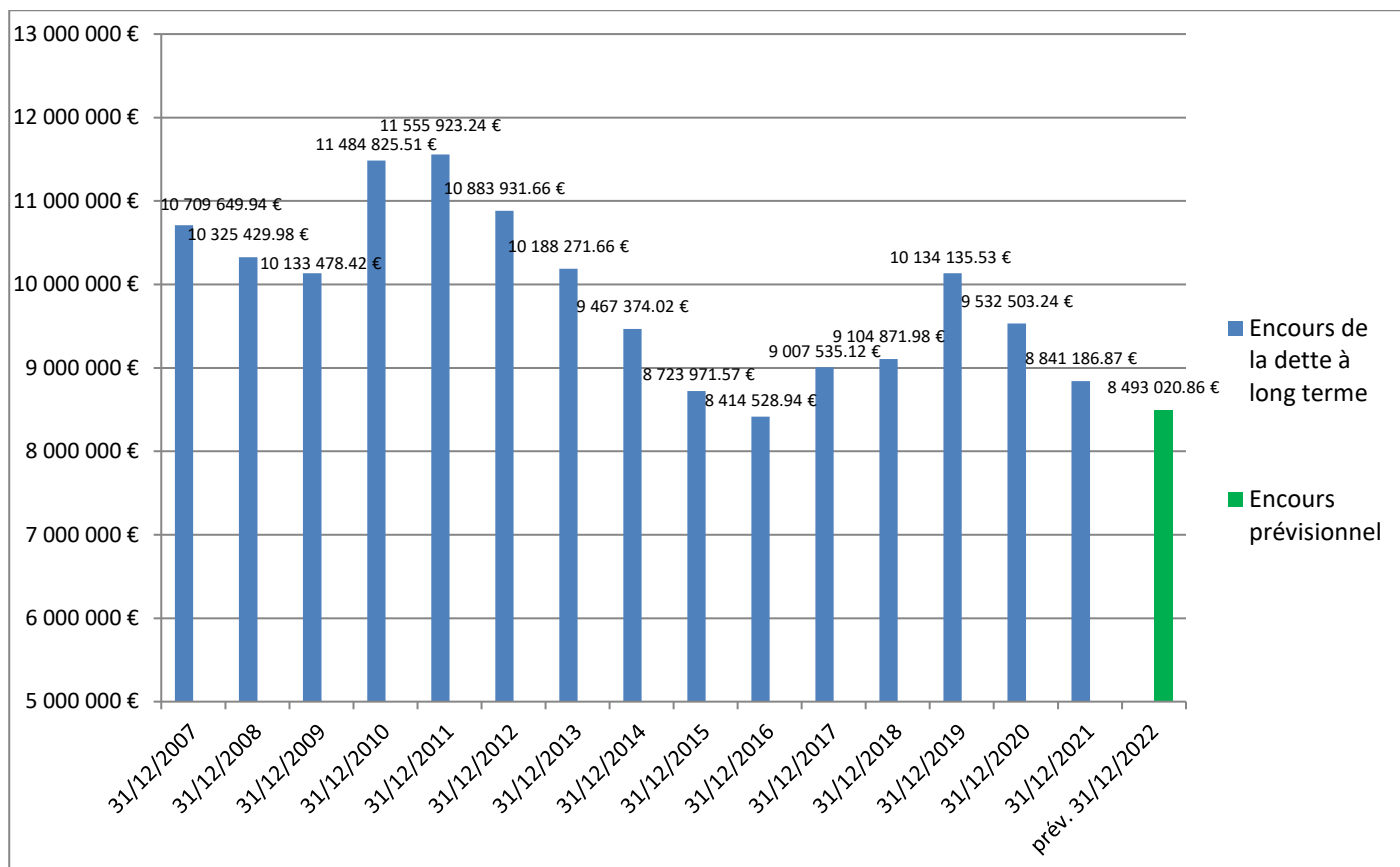
b) Répartition de la dette par prêteur au 31/12/2021

Voici l'encours de la dette au 31/12/2021 réparti par prêteurs :



3) Eléments prospectifs au niveau de la dette de la ville au 31/12/2022

Graphique récapitulatif de la dette à long terme :



Voici un tableau récapitulatif retraçant le montant des emprunts à court terme du 31/12/2007 au 31/12/2022 :

31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022
0 €	0 €	0 €	1 200 000 €	1 280 000 €	1 070 000 €	650 000 €	600 000 €	0 €	220 000 €	750 000 €	470 000 €	850 000 €	340 000 €	320 000 €	380 000 €

**On peut constater, qu'en partant sur une hypothèse d'emprunts à long terme contractés en 2022 à hauteur de 800 000 €, compte tenu du remboursement en capital de 1 148 166,01 € pour les emprunts à long terme sur l'exercice 2022, la dette à long terme baisserait de 348 166,01 € entre 2021 et 2022 pour atteindre un niveau de 8 493 020,86 € au 31/12/2022.**

**Compte tenu du montant des dépenses d'investissement envisagé en 2022, il y aura lieu de prévoir également un prêt-relais de 380 000 € (prêt à court terme) qui sera remboursé en 2023 par le versement du FCTVA de l'Etat.**

## BUDGET EAU

### I. ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

#### 1) Exploitation et autofinancement

TOTAL RECETTES REELLES D'EXPLOITATION 2022 PREVISIONNELLES :	933 000 €
TOTAL DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION 2022 PREVISIONNELLES :	703 000 €

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL BRUT SUR L'EXERCICE 2022 :</b>	<b>230 000 €</b>
--	------------------

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL NET SUR L'EXERCICE 2022 :</b>	<b>187 000 €</b>
---	------------------

**Les dépenses réelles d'exploitation prévisionnelles pour 2022 s'élèvent à 703 000 € et sont en hausse de 17 000 € (+ 2,48 %) par rapport à celles prévues en 2021.**

Cette hausse est principalement due à une hausse prévisionnelle des dépenses de branchement de 10 000 €, des dépenses d'électricité de 5 000 € (augmentation tarifaire), à la mise en place d'une dotation aux provisions de 3 000 € (provisions à constituer en fonction des impayés en cours) conjuguée à une légère baisse prévisionnelle de 1 000 € des dépenses de pertes sur créances irrécouvrables.

**Les recettes réelles d'exploitation prévisionnelles pour 2022 s'élèvent à 933 000 € et sont en légère baisse de 5 000 € (- 0,53 %) par rapport à celles prévues de 2021.**

Cette petite baisse s'explique principalement par la baisse prévisionnelle des recettes d'eau de 12 000 € (baisse des volumes d'eau vendus), des redevances pollution et modernisation des réseaux de 6 000 € (toujours lié à la baisse des volumes d'eau) conjuguée à une hausse des recettes prévisionnelles de branchement d'eau de 10 000 € (lié au nombre de nouveaux branchements installés) et des recettes prévisionnelles de locations de compteurs de 3 000 € (nouveaux compteurs installés).

**L'autofinancement brut prévisionnel dégagé sur l'exercice 2021 est en baisse de 22 000 € (- 8,73 %) par rapport à celui prévu en 2021.**

**L'autofinancement net prévisionnel dégagé sur l'exercice 2022 est en baisse de 23 000 € (- 10,95 %) par rapport à celui prévu en 2021.**

**Cet autofinancement net de 187 000 € sur l'exercice 2022 permettra de financer une partie des dépenses d'investissement prévues en 2022.**

Pour info : excédent d'exploitation 2021 reporté : 145 000 €

#### 2) Investissement

Les principaux investissements envisagés en 2022 sont les suivants (en HT) :

Travaux transfrontaliers – mise en réseau vers l'Allemagne	1 020 000 €
Travaux sécurisation alimentation eau potable de Weiler	470 000 €
Travaux extension réseau + conformité	148 000 €

Travaux réseau Rue du Pigeonnier à Weiler	65 000 €
Travaux réseau secteur Décapole	40 000 €
Travaux alimentation cimetièrre de Wissembourg	20 000 €
Travaux réaménagement du regard Rue Vallée/Rue Pigeonnier	30 000 €
Achat compteurs d'eau (télérelevé)	30 000 €
Achat nouveau logiciel de relevé des compteurs	12 000 €
Achat clés pour les réservoirs	<u>2 000 €</u>
<b>TOTAL</b>	<b>1 837 000 €</b>

**Financement prévisionnel des investissements : autofinancement + excédent reporté + subventions (663 K€) + emprunts (800 K€)**

Il est à noter que les travaux transfrontaliers bénéficient d'une subvention de l'Union Européenne à hauteur de 50 % du coût des travaux et que les travaux de sécurisation de l'alimentation en eau potable à Weiler bénéficient d'une subvention à hauteur de 40 % de l'agence de l'eau Rhin-Meuse.

3) Endettement

- **endettement au 31/12/2021 : 129 045,40 €**

soit 16,76 € / hab.

- prévision de remboursement en 2022 :

• capital	42 543,28 €
• intérêts	<u>4 401,32 €</u>
	46 944,60 €

**Un emprunt à long terme de 800 000 € est envisagé sur 2022 pour financer les dépenses d'investissement prévues.**

Endettement prévisionnel au 31/12/2022 : 886 502,12 €

soit 115,13 € / hab.

ce qui représente une hausse de 98,37 € / hab. par rapport au 31/12/2021

**II. ENGAGEMENTS PLURIANNUELS ENVISAGES SUR LES ANNEES 2023 ET 2024**

Les principaux investissements envisagés à ce jour en 2022 et 2023 sont les suivants :

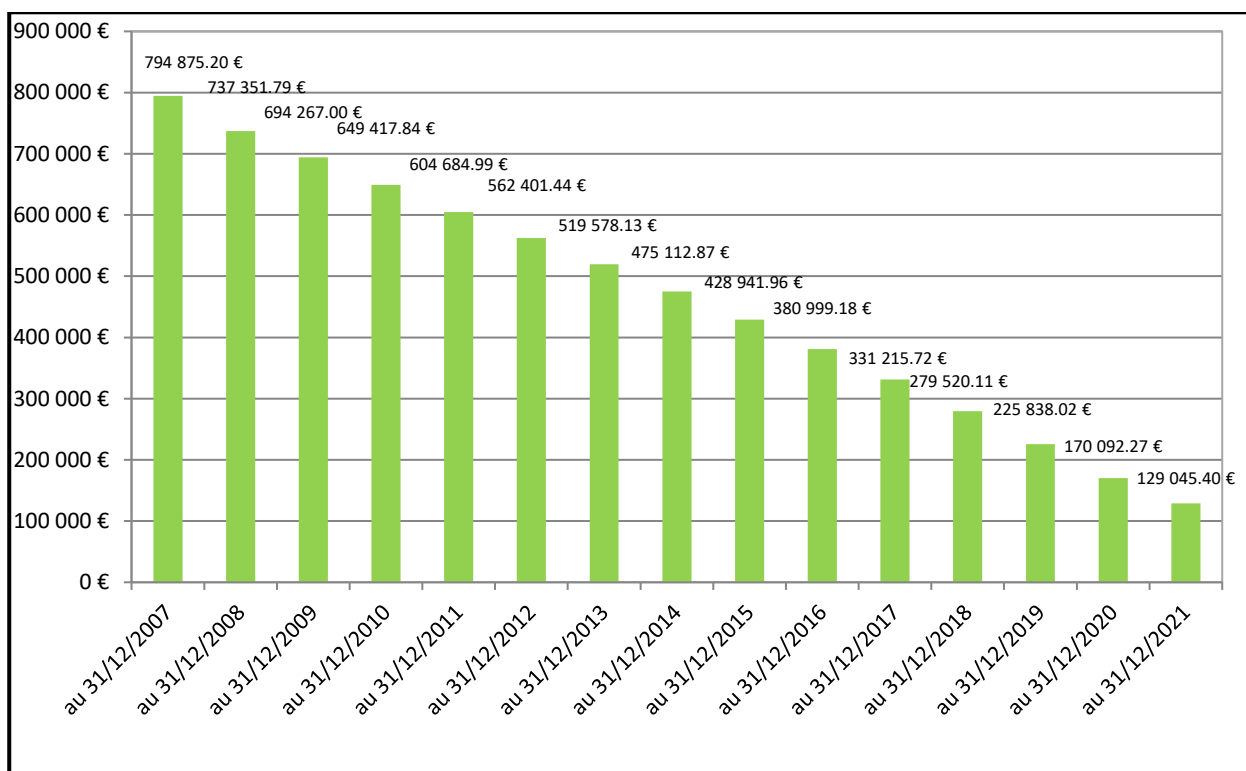
Dépenses d'investissement	Années	
	2023	2024
Travaux réseau Rue la Paix	100 000 €	100 000 €
Travaux réhabilitation réservoir du bas	80 000 €	0 €
Travaux AEP extension réseau + conformité	80 000 €	80 000 €
Travaux réhabilitation réservoir de Weiler	0 €	80 000 €
Achat compteurs eau (télérelevé)	20 000 €	20 000 €

Il n'y a pas de subvention prévue à ce jour concernant ces travaux.

### III. STRUCTURE ET GESTION DE LA DETTE

#### 1) Evolution rétrospective de la dette du budget de l'eau

Voici l'évolution de la dette du budget eau du 31/12/2007 au 31/12/2021 :



#### 2) Structure de la dette et répartition par prêteurs au 31/12/2021

##### a) Structure de la dette au 31/12/2021

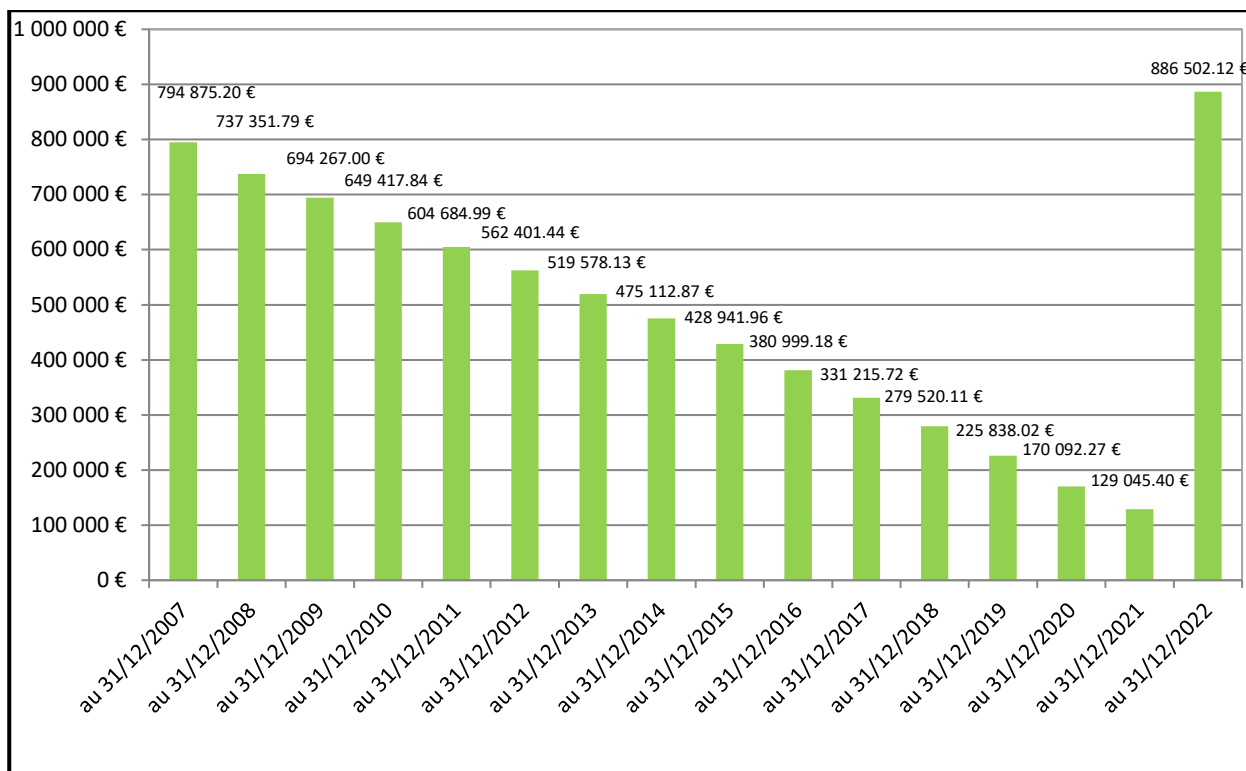
L'encours de la dette du budget de l'eau se monte à 129 045,40 € au 31/12/2021. L'intégralité de l'encours de cette dette est à taux fixe.

##### b) Répartition de la dette par prêteurs au 31/12/2021

L'intégralité de l'encours au 31/12/2021 a été pris auprès du Crédit Mutuel ALSACE NORD.

#### 3) Eléments prospectifs au niveau de la dette du budget de l'eau

Graphique représentatif ci-dessous :



**On peut constater une hausse prévisionnelle de l'encours de la dette de 757 456,72 € entre le 31/12/2021 et le 31/12/2022.**

## BUDGET LA NEF – GESTION DES SPECTACLES

**Il est rappelé qu'il n'y a pas d'encours de dette sur ce budget annexe.**

Les principaux éléments à retenir sont les suivants :

### **I. ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022**

#### **1) Fonctionnement**

#### **DEPENSES**

- **Dépenses courantes : 291 000 € (+ 126 000 € par rapport au montant budgétisé en 2021)**

Voici notamment les principales variations proposées par la directrice de la NEF compte tenu des réalisations 2021 et surtout du contexte économique actuel :

Achats de spectacles	+ 32 000 €	ajustement du nombre de spectacles – retour prévisionnel à une année de programmation « standard »
Dépenses énergie-électricité	+ 39 000 €	explosion des prix du gaz et augmentation des prix de l'électricité
Contrats de prestations de services	+ 26 000 €	prestations de services – Compagnie MEDIANE
Locations mobilières	+ 6 000 €	augmentation nombre de séances de cinéma
Autres frais divers	+ 12 000 €	augmentation des droits liée à l'augmentation du nombre de séance de cinéma et de spectacles + frais d'hébergement supplémentaires
Frais de transport	+ 1 000 €	plus de frais de transports des compagnies
Frais de formation	+ 3 000 €	formations pour habilitation son
Entretien biens mobiliers	+ 2 000 €	plus d'entretien prévu au niveau du matériel scénique

➤ **Dépenses de personnel : 210 000 € (+ 64 000 € par rapport au montant budgétisé en 2021)**

Personnel affecté à ce budget	+ 55 000 €	ajustement des frais de personnel lié à l'augmentation des spectacles prévus en 2022 par rapport à 2021
Autre personnel extérieur (intermittents)	+ 9 000 €	plus de recours à des techniciens extérieurs

**En tenant compte des dépenses imprévues en 2022 à hauteur de 4 000 €, le montant total prévisionnel des dépenses réelles de fonctionnement s'élève à 507 000 € pour l'exercice 2022 (incluant également 2 000 € de dépenses exceptionnelles). Ce montant est en hausse de 193 000 € (+ 61 %) par rapport à celui prévu en 2021.**

## RECETTES

Voici les principales recettes réelles de fonctionnement attendues en 2022 :

Excédent antérieur reporté	25 000 €
Redevances de services (billetterie)	63 000 €
Subvention ETAT	45 000 €
Subvention du CEA	36 000 €
Subvention Communauté de Communes du Pays de Wissembourg	22 500 €
Autres participations et recettes	5 500 €
Locations de salles	30 000 €
<b>Subvention de fonctionnement d'équilibre versée par la ville</b>	<b>280 000 €</b>
<b>TOTAL PREVISIONNEL DES RECETTES REELLES</b>	<b>507 000 €</b>

**Cette subvention d'équilibre prévisionnelle de fonctionnement de 280 000 € est supérieure de 100 000 € à celle budgétisée en 2021. En effet, nous revenons à une programmation au moins équivalente à celle qui existait avant la pandémie.**

## 2) Investissement

Voici les principaux investissements envisagés en 2022 :

- Dépenses de migration de logiciel en cloud	4 000 €
- Achat nouveau logiciel cinéma	6 000 €
- Achat nouvelle console son	19 000 €
- Achat d'un par LED	3 000 €
- Dépose du projecteur cinéma 35 mm	<u>3 000 €</u>
TOTAL	35 000 €

**Ces dépenses d'investissement sont intégralement financées par une subvention de 4 000 € de la CNC (pour le logiciel cinéma) et par la subvention d'équipement de 31 000 € versé par la ville.**

## **II. DEPENSES D'INVESTISSEMENT ENVISAGEES EN 2023 ET 2024**

Voici les principaux investissements envisagés en 2023 et 2024 :

- Pour 2023 : Achat équipements scéniques LED	20 000 €
Travaux sol des loges	8 000 €
- Pour 2024 : Travaux toiture	20 000 €
Travaux sécurité incendie	5 000 €

## **BUDGET LOTISSEMENT GUMBERLE**

**L'encours au 31/12/2021 du prêt-relais de ce budget annexe se monte à 400 000 €. Il est à taux fixe (0,30 %).**

**Pour l'exercice 2022, les principales dépenses prévisionnelles seront le paiement des travaux de viabilisation au niveau de la voirie pour 100 000 €, des travaux de viabilisation au niveau de l'éclairage public pour 45 000 €, des frais financiers pour 2 000 €, des honoraires et frais de personnel pour 14 000 € et des frais divers pour 1 000 €.**

**Des ventes de terrains (4 terrains collectifs) sont prévues en 2022 pour un montant total de 435 275 €. Ces ventes permettront non seulement de payer les dépenses et travaux énumérés ci-dessus mais aussi de rembourser près de 300 000 € sur le prêt-relais existant. En effet, un excédent global antérieur de près de 28 000 € est également reporté sur l'exercice 2022.**



**Dans la mesure où ces ventes de terrains se réalisent en 2022, il restera au 31/12/2022 un encours de prêt-relais de 100 000 € sur ce budget annexe et un dernier terrain à vendre de 13,73 a.**

Il restera également des travaux de viabilisation à réaliser en 2023 sur ce budget annexe estimés à ce jour à :

- solde des travaux de voirie	80 000 €
- solde des travaux de réseaux secs	33 000 €

## **BUDGET ZA PEPINIERE**

**L'encours au 31/12/2021 du prêt-relais se monte à 150 000 €. Il est à taux fixe (0,30 %).**

**Pour l'exercice 2022, les principales dépenses prévisionnelles seront le paiement des frais financiers de 500 € et des frais de personnel à hauteur de 2 000 €.**

**La vente de la dernière tranche des terrains (12,33 a) à la société SCCV GALENA a été réalisée début d'année 2022 pour un montant de 133 964 €.**

**Pour équilibrer financièrement ce budget annexe, la ville de Wissembourg via son budget principal versera en 2022 une subvention exceptionnelle d'équilibre de 15 000 € maximum.**

Un excédent antérieur global de près de 3 600 € est également reporté sur l'exercice 2022.

**Ces recettes énoncées ci-dessus permettront de solder en 2022 le prêt-relais en cours.**

**Ce budget annexe sera ainsi clôturé courant l'année 2022.**

## **BUDGET LOTISSEMENT DES 4 VENTS**

**L'encours au 31/12/2021 du prêt-relais se monte à 465 000 €. Cet encours est à taux fixe (0,50 %).**

**Pour l'exercice 2022, les principales dépenses prévisionnelles seront le paiement des frais financiers pour 3 000 €, des honoraires et frais de personnel pour 12 000 €.**

**Aucune vente de terrain n'est prévue à ce jour en 2022 sur ce budget annexe.**

**Toutefois, étant donné que le prêt-relais de 465 000 € arrivera à échéance au 31/12/2022, il y aura lieu de le rembourser en fin d'année 2022 par la mise en place d'un nouveau prêt-relais du même montant.**

L'excédent global antérieur de près de 15 000 € reporté sur l'exercice 2022 permettra de rembourser les dépenses énumérées ci-dessus.

## **BUDGET QUARTIER STEINBAEHEL**

L'encours au 31/12/2021 des prêts-relais se monte à 930 000 €. L'intégralité de l'encours est à taux fixe.

Pour l'exercice 2022, les principales dépenses prévisionnelles seront le paiement des frais financiers pour 6 000 €, des honoraires et des frais de personnel pour 7 000 €.

Il n'y a pas de vente de terrains prévue à ce jour sur l'exercice 2022.

L'excédent global antérieur reporté sur l'exercice 2022 se monte à près de 3 400 €.

Un emprunt-relais arrivant à échéance au 31/12/2022 pour un montant de 210 000 €, il y aura lieu en fin d'année de le rembourser par la mise en place d'un nouveau prêt-relais de 220 000 € (incluant la couverture d'une partie des dépenses 2022 énumérées ci-dessus).

**L'encours prévisionnel des prêts-relais au 31/12/2022 devrait se monter au total à 940 000 €.**

Il est rappelé que ces prêts-relais seront remboursés au fur et à mesure de la vente ultérieure des terrains.